

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2022

Délibération n°2022 – 21 portant sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2022-2027 :

Vu la circulaire du Premier Ministre du 19 septembre 2016 relative aux SPSI
des opérateurs de l'État,

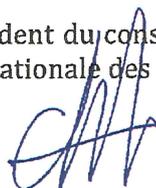
Vu l'avis du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 3
août 2022,

Vu l'avis de la direction immobilière de l'État à travers celui du préfet de la
Région Ile-de-France du 25 novembre 2022,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 13 décembre 2022,
approuve le SPSI 2022-2027 de l'École nationale des chartes – PSL.

Nombre de votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes



Christophe STRASSEL